**Zeitschrift:** Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,

Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

**Band:** 11 (1933)

Heft: 4

**Artikel:** Le foyer romand pour aveugles âgés et isolés

Autor: Minner, Louis

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-722700

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Le foyer romand pour aveugles âgés et isolés

à Chêne-Bougeries, Canton de Genève.

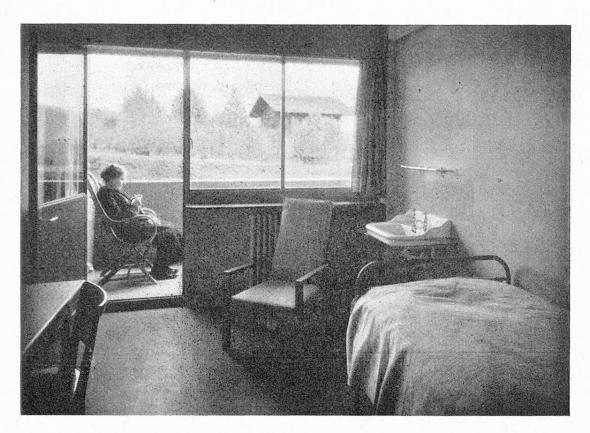
Dans le Bulletin de mars 1929 de "Pro Senectute", Monsieur le Directeur V. Altherr, secrétaire de l'Union Centrale Suisse pour le Bien des Aveugles, exposait la nécessité de créer pour les vieillards aveugles des maisons organisées de manière à parer autant que possible, aux tristes conditions dans lesquelles ils se trouvent du fait de leur âge et de l'absolue dépendance provenant de leur cécité.

A ce moment, il n'existait encore que deux institutions de ce genre: l'Asile d'Heiligkreuz et son annexe d'Oberwaid, qui devaient peu de temps après être remplacées par le somptueux Blindenaltersheim construit sur le terrain déjà occupé par le Blindenheim de St-Gall et ses dépendances; l'Emilienheim de Kilchberg près Zurich, maison pour vieillards aveugles des deux sexes, édifié grâce à la libéralité d'un généreux anonyme.

Dans le même bulletin, dont nous conseillons la lecture aux personnes désireuses de se renseigner sur l'hospitalisation des vieillards aveugles, nous entretenions les lecteurs de "Pro Senectute" du projet, caressé depuis de nombreuses années par l'Association Suisse Romande pour le Bien des Aveugles, de fonder à Genève une maison pour les vieillards aveugles de la Suisse Romande.

A la même époque, la Société Tessinoise pour l'Assistance aux Aveugles et l'Association Lucernoise pour le Bien des Aveugles formaient les mêmes projets, actuellement en cours d'exécution.

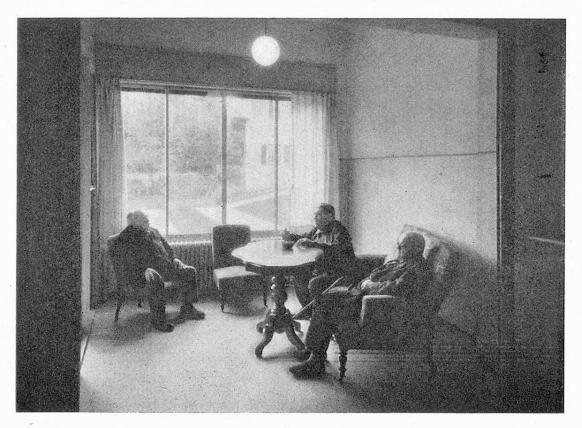
Le "Foyer Romand pour Aveugles Agés et Isolés", dont nous parlions en 1929 comme d'un projet à réalisation plus ou moins lointaine, est entré le 15 septembre dernier dans la seconde année de son existence. Les raisons qui ont engagé le Comité de l'Association Suisse Romande pour le Bien des Aveugles à créer ce foyer ont été exposées dans le numéro de mars 1929 de "Pro Senectute". Nous n'y reviendrons pas; elles sont maintenant suffisam-



Chambre à un lit.

ment connues aussi bien des typhlophiles que du grand public. Mentionnons cependant que cette création a été hâtée par la crise qui s'est abattue sur notre globe, alors qu'elle aurait pu être un motif de découragement pour le Comité de l'A.S.R.B.A. Ce dernier a estimé en effet qu'il était urgent de transformer les valeurs mobilières du capital déjà constitué (francs 150.000) en une propriété immobilière à l'abri des fluctuations de cours et de change.

La consigne a été de parer au plus pressé, de faire le nécessaire mais seulement le nécessaire, en réservant pour l'avenir un agrandissement s'il se révèlait utile. Il a donc été prévu un nombre de chambres permettant d'hospitaliser dix-huit aveugles des deux sexes, alors que le réfectoire, le promenoir et les locaux de service seront encore suffisants lorsque le nombre des chambres aura été porté à trente. Par raison d'économie, il n'a pas été possible d'orienter toutes les chambres au midi; elles sont disposées de chaque côté d'un large corridor. Les dames sont logées au rez-de-chaussée, les messieurs au premier étage. Sauf trois, ces chambres sont à un lit; celles exposées au



Le fumoir.

levant sont précédées d'une galerie couverte abritée du soleil par une tente; des baies, tenant toute la surface extérieure laissent entrer l'air et la lumière. Toutes les chambres sont pourvues de lavabos avec eau courante chaude et froide; leur ameublement est simple, mais confortable et la tonalité générale est claire et gaie.

Les photos qui illustrent cet exposé nous dispensent d'entrer dans plus de détails. Deux mots seulement sur la situation du Foyer: il se trouve au chemin du Vallon, commune de Chêne-Bougeries, à quelques pas de l'arrêt du tram de la ligne la mieux des servie du réseau. Le terrain sur lequel il a été édifié fut choisi pour sa situation abritée et ensoleillée et aussi pour sa proximité de la ville. Il est en effet très important que les aveugles ne se trouvent pas trop isolés et qu'ils puissent recevoir facilement la visite de leurs proches. La Compagnie des tramways a consenti généreusement à accorder des billets à tarif réduit aux aveugles du Foyer et à leurs guides, ainsi qu'aux aveugles de Genève se rendant au Foyer.

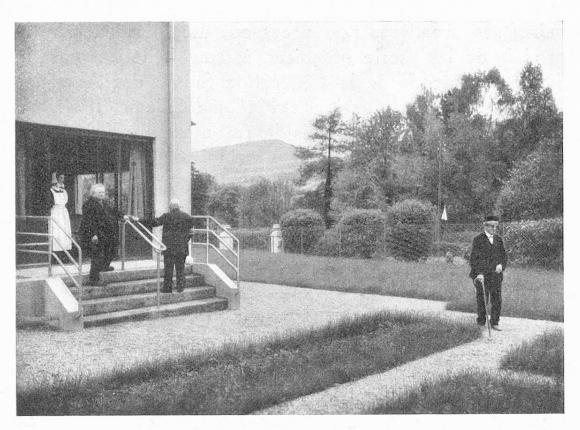
Pour les réunions en commun les pensionnaires disposent d'un salon, d'un fumoir, d'un grand promenoir et du réfectoire. Ces deux derniers locaux réunis forment un vaste local dans lequel ont lieu une fois par mois en hiver, le dimanche après-midi, des réunions musicales et littéraires auxquelles sont conviés les aveugles de Genève et leur famille.

En été le jardin bien abrité et présentant diverses expositions, permet aux pensionnaires de prendre de l'exercice sans être obligés de sortir de la propriété. Ils peuvent ainsi passer en plein air les meilleures heures de la journée.

Tout à été prévu en vue d'assurer aux habitants de la maison le confort matériel et de leur faciliter la circulation.

Mais les conditions d'ordre matériel ne permettent pas à elles seules de supporter l'épreuve de la cécité sans éprouver une trop grande amertume. Le côté moral est encore plus important. Il fallait mettre à la tête du Foyer une directrice qui considérerait sa tâche comme un ministère et non comme un simple emploi. Heureusement, la direction des Diaconnesses de Béthanie a consenti à s'intéresser au sort des aveugles et a délégué à la direction du Foyer Sœur Hulda Staubli qui consacre son cœur et ses forces à ses vieux enfants. Elle est assistée dans sa tâche par deux dames, membres de la Commission du Foyer. L'une d'elle s'occupe plus particulièrement de la partie matérielle tandis que l'autre voue ses soins au côté moral. Les aveugles sont ainsi en contact avec le Comité de l'A.S.R.B.A. auquel ils peuvent exprimer leurs désirs et leurs griefs par l'intermédiaire de ces dames.

Une commission de lecture et de visites assure des séances régulières de lecture et délègue chaque jour un de ses membres pour la lecture des journaux quotidiens. Enfin, grâce à deux pianos, à un excellent poste de radio



Une partie du jardin.

et au talent de deux pensionnaires pianistes, la musique a droit de cité au Foyer.

Le prix de pension est de Fr. 120 par mois, prix que quelques pensionnaires acquittent entièrement de leurs deniers. Il est payé pour les autres par des institutions philanthropiques officielles ou privées. L'Union Centrale Suisse pour le Bien des Aveugles participe à la pension de ces derniers à raison de Fr. —.50 par jour et l'A.S.R.B.A. à raison de Fr. 30.— par mois. La Fondation "Pour la Vieillesse" accordera probablement aussi son aide prochainement.

Le Foyer est géré par une Commission agissant pour le compte du Comité de l'A.S.R.B.A., lequel prend en dernier ressort les décisions importantes: crédits, admissions, exclusions, etc. Le Fonds du Foyer ainsi que celui des pensions — les intérêts de ce dernier devant servir à payer la participation accordée actuellement par l'A.S.R.B.A. — sont distincts des finances de celle-ci. Le Fonds des Pensions n'existe encore qu'à l'état embryon-

naire; ses premières ressources ont été fournies par le produit de la loterie organisée à son bénéfice par la Section Romande de la Fédération Suisse des Aveugles sur l'initiative de Monsieur et Madame Calame. Il s'élève actuellement à Fr. 6900 mais devrait atteindre Fr. 100,000 pour pouvoir suffire à la tâche qui lui est dévolue.

Le capital du Fonds du Foyer s'élève à ce jour à Fr. 212,073. Il était de Fr. 150,000 lorsque fut prise la décision de construire le Foyer; c'est donc une somme de Fr. 62,073 qui a été fournie par des souscriptions, des dons, des legs et des allocations. Malgré la dureté des temps, les amis des aveugles ont répondu nombreux à l'appel qui leur a été adressé et le Comité de l'A.S.R.B.A. leur exprime ici la très vive reconnaissance.

Les dépenses totales: terrain, construction, aménagements divers, s'élèveront à Fr. 229,420. Le Comité de l'A.S.R.B.A. espère que la dette dont sera grevé le Foyer sera bientôt amortie par de nouveaux dons et legs. Il ne restera plus alors qu'à travailler à la constitution du Fonds de Pensions, afin que les ressources de l'A.S.R.B.A. puissent rester entièrement affectées à ses besoins: assistance aux aveugles isolés, participation à l'éducation d'enfants aveugles, travail, action typhlophilique générale.

Un article sur une institution philanthropique doit forcément se terminer en la recommandant aux personnes charitables. Nous n'avons pas cru devoir déroger à cet usage et nous prions nos lecteurs de ne pas nous en garder rancune.

Louis Minner, Secrétaire de l'Association Suisse Romande pour le Bien des Aveugles, Genève.